

Commune de BOOTZHEIM

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 août 2019

Sous la présidence de M. BLANCKAERT Georges, Maire.

Date de convocation : 21.08.2019  
Nmb de membres élus : 15  
Nmb de conseillers en fonction : 13  
Nmb de conseillers présents : 08  
Nmb de procuration : 02

Secrétaire de séance :  
M. Olivier RIEGERT

**Etaient présents** :

Mmes KLEINDIENST Catherine, DOUCHE Angélique, et  
MM. ROHMER Clément, FAHRNER Dominique,  
HEMRIT Brice, GEIMER Martial, RIEGERT Olivier.

**Etaient absents excusés** :

WURTH Sophie, LUSTENBERGER Aude, GIDEMANN  
Caroline, MATHIS Benoît, LEIBOLT Alexandre.

**Procurations** :

LUSTENBERGER Aude a donné procuration à  
BLANCKAERT Georges ;  
LEIBOLT Alexandre a donné procuration à FAHRNER  
Dominique

**Ordre du jour** :

1. **Approbation du Procès-Verbal de la séance du 17.06.2019**
2. **Programme de voirie pluriannuel**
  - ⇒ rue des Jardins
  - ⇒ rue des Vosges
  - ⇒ rue de Plazac
3. **CCRM - Convention maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de la rue des Vosges**
4. **Personnel communal**  
**ATSEM - modification de la durée hebdomadaire de service**
5. **Décision modificative n° 01 (avances forfaitaires)**
6. **Décision modification n° 02 (erreur informatique 2018)**
7. **Salle polyvalente**
8. **Plan Local d'Urbanisme : révision simplifiée**
9. **Lotissement de l'Etang : rétrocession de la voirie**
10. **Divers et informations**

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17.06.2019

M. le Maire demande à l'Assemblée si des observations sont à formuler quant au compte rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du Conseil Municipal.

Après délibération, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 17.06.2019 est **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

## 2. PROGRAMME DE VOIRIE PLURIANNUEL

### A. Rue des Jardins :

Les travaux sont terminés et la commune est dans l'attente des décomptes définitifs des entreprises.

Afin de pouvoir mettre en souterrain les réseaux d'Orange, une convention formalisant les conditions techniques, juridiques et financière peut être signée avec cette entreprise.

Le montant de cette prestation s'élève à 3 736 € net.

Suite à différentes parties incohérentes relevées dans ladite convention, le point est ajourné et sera remis à la prochaine séance.

### B. Rue des Vosges :

En vue de pouvoir exécuter les travaux d'aménagement des réseaux secs qui n'étaient pas prévus au marché initial mais qui se sont imposés après ouverture de la route lors des travaux SDEA, une consultation a été lancée pour obtenir des propositions commerciales.

Seule l'entreprise VIGILEC a répondu et son devis s'élève à 23 520 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** l'offre de l'entreprise VIGILEC,
- **DECIDE** d'attribuer le marché à cette entreprise pour un montant de 23 520 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

D'autre part, il a été envisagé d'installer dans un second temps, les candélabres dans cette rue pour finaliser les travaux de voirie. Un devis a été demandé à l'entreprise VIGILEC. Son montant est de 6 355.60 € HT. A noter que cette partie devrait faire l'objet d'une convention de maîtrise d'ouvrage avec la CCRM, comme pour la rue des Jardins.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **VALIDE** le devis de l'entreprise VIGILEC pour un montant de 6 355.60 € HT,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer commande conformément au devis.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Enfin, un devis de 3 183.41 € HT a été réceptionné de la part d'SFR pour l'enfouissement des réseaux SFR/Numéricable dans la rue des Vosges.

Le Conseil Municipal après débats, propose d'ajourner ce point et de le reporter à la prochaine séance.

### **C. Rue de Plazac :**

Suite aux travaux SDEA, les enrobés sur la voie ont été réalisés. Il subsiste un petit morceau de trottoir à bitumer. La réalisation de cette portion ne semble pas indispensable à ce jour. En cas de fortes pluies, elle permet l'infiltration naturelle de l'eau.

Le Conseil Municipal propose de nettoyer cette partie et d'y mettre un revêtement simple pour la rendre plus propre.

Il a été demandé à la CCRM de procéder à la matérialisation de passages protégés dans la rue de Plazac au niveau de la rue des Vosges pour sécuriser la circulation des enfants qui se rendent à l'école.

#### **3. CCRM - CONVENTION MAITRISE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DES VOSGES**

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue des Vosges, des travaux d'éclairage public ont été réalisés. Du fait de la compétence communautaire de ce domaine, et en vue de pouvoir effectuer des économies d'échelle, la CCRM cède la qualité de maître d'ouvrage pour les travaux à la Commune de BOOTZHEIM.

En contrepartie, la CCRM versera à la Commune le coût des travaux et des honoraires qui lui seront imparties.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage confiée pour l'aménagement de la rue des Vosges avec la CCRM.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **4. PERSONNEL COMMUNAL ATSEM : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE**

Après entretien avec le personnel enseignant et l'agent titulaire du poste d'ASTEM, considérant l'augmentation croissante des effectifs de maternelle et la nouvelle organisation du travail, il est proposé de modifier la durée hebdomadaire de service de l'agent.

Après établissement des horaires et déduction faite des congés excédentaires accordés à l'agent dans le cadre des congés scolaires, il est proposé de modifier la durée de service à 27/35<sup>ème</sup> au lieu de 21.75/35<sup>ème</sup> actuellement. Le temps de travail en période scolaire sera de 32/35<sup>ème</sup>, sur 4 jours à raisons de 8 heures par jour.

L'agent a été consulté et a donné son accord à un tel changement. Le Comité Technique auprès de la CCRM a également été consulté et a validé le projet.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **AUTORISE** la modification de la durée hebdomadaire de service de l'ATSEM telle que proposée.
- **CHARGE** Monsieur le Maire de signer l'arrêté confirmant cette modification.

### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 5. DECISION MODIFICATIVE N° 01

**Vu** le Code des Marchés Publics et plus particulièrement l'article L. 87, 88, 89 et 90 ;

**Vu** le budget primitif – exercice 2019, de la commune de Bootzheim ;

**Considérant** que dans le cadre des marchés publics relatifs au programme de voirie il y a eu lieu de verser des avances forfaitaires ;

**Considérant** que l'écriture comptable prévue au budget doit être modifiée pour permettre la bonne imputation des avances forfaitaires ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la décision modificative budgétaire suivante :

<i>DEPENSES INVESTISSEMENT</i>			<i>RECETTES INVESTISSEMENT</i>		
<i>Chap 041</i>	<i>Article 238</i>	<i>- 15 000 €</i>	<i>Chap 041</i>	<i>Article 238</i>	<i>- 15 000 €</i>
<i>Chap. 23</i>	<i>Article 238</i>	<i>+ 15 000 €</i>	<i>Chap. 23</i>	<i>Article 238</i>	<i>+ 15 000 €</i>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 6. DECISION MODIFICATIVE N° 02

**Vu** le budget primitif – exercice 2019, de la commune de Bootzheim ;

**Considérant** que lors de la reprise de l'excédent 2018, une erreur informatique a faussé le montant. Une différence positive de 902.91€ est à ajouter au chapitre 001 « excédent d'investissement reporté » ;

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** la décision modificative budgétaire suivante :

<i>RECETTES FONCTIONNEMENT</i>		
<i>Chap 10</i>	<i>Article 10226</i>	<i>- 902.91 €</i>
<i>Chap. 001</i>	<i>Article 001</i>	<i>+ 902.91 €</i>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 7. SALLE POLYVALENTE

L'électricien est venu il y a deux semaines, changer les lampes de la grande salle qui ne fonctionnaient plus. Mais depuis, certaines sont à nouveau défectueuses. Il a été contacté pour leur remplacement. Le Conseil Municipal propose de prendre contact avec le fournisseur d'électricité pour vérifier la tension. Il évoque également la possibilité de changer l'interrupteur qui est trop complexe par un plus simple.

La fenêtre à ouverture électrique située au-dessus de la cuisine ne s'ouvrant plus, il a été demandé à l'électricien de procéder à une vérification. Selon lui il s'agit d'un problème moteur et non électrique. L'entreprise SAMSON a été avertie et une visite a été demandée.

Le problème des portes de la grande salle n'est toujours pas résolu. Une réunion avec les entreprises DICKER, JORT, FRUH, MULTISOL, BRAUN BOIS ET ALU et l'architecte est programmée demain jeudi 29 août à 9h pour résoudre ce dossier.

Deux techniciens de l'entreprise SCHOENENBERGER se sont rendus à la salle pour effectuer des relevés en vue de la remise en état de l'étanchéité de la toiture.

#### 8. PLAN LOCAL D'URBANISME : REVISION SIMPLIFIEE

Le PLU de Bootzheim est effectif depuis avril 2012. Après 7 ans d'usage et d'évolution réglementaire, certaines modifications pourraient s'avérer utiles (modification esthétique des clôtures, modification des pentes de toitures autorisées, etc.).

Les modifications envisagées nécessiteraient uniquement une révision simplifiée. Le coût de cette opération est estimé à 5 000 € pour un temps d'instruction de 6 mois. Certains dossiers d'urbanisme sont à ce jour en attente de savoir si la modification sera réalisée ou repoussée.

Le Conseil Municipal, après délibération,

- **PROPOSE** que cette révision simplifiée du PLU soit entreprise sous la prochaine mandature compte tenu du calendrier et des crédits insuffisants.

#### **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 9. LOTISSEMENT « RUE DE L'ETANG » : RETROCESSION DE LA VOIRIE

Il a été notifié à la société ALVIA, actuelle propriétaire du lotissement Rue de l'Etang, la décision du Conseil Municipal du 17.06.2019 de ne pas accepter la rétrocession de la voirie.

Une réunion en mairie a eu lieu entre la commune et la société ALVIA. M. GEORGENTUM, directeur de ladite société a ainsi pu constater la situation sur site.

Il est rappelé que les parcelles faisant l'objet du litige supportent le passage et l'établissement des installations d'eau et d'assainissement devaient faire partie intégrante du domaine public afin d'en conserver l'usage pour le passage et l'entretien des réseaux.

A ce jour, et malgré plusieurs constats, la commune et la société ALVIA n'ont pu constater qu'une dégradation de la situation !

La société ALVIA réfléchit actuellement à une solution pour donner un nouvel accès aux parcelles et équipements concernés. Le Conseil Municipal sera à nouveau sollicité le moment venu pour une nouvelle proposition de rétrocession de la voirie.

#### 10. DIVERS ET INFORMATIONS

##### **A) Déclaration d'Intention d'Aliéné (DIA)**

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée pour des biens situés 13 rue des Pommiers.

##### **B) SMICTOM - Biodéchets**

A partir du 1er octobre 2019, la collecte des biodéchets sera effective sur les communes de la CCRM (Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim).

Au quotidien les biodéchets seront déposés dans le bio-seau. Quand il sera plein, le sac kraft contenant les biodéchets sera déposé dans le conteneur dédié (3 conteneurs sur la commune :

abri bus – mairie – atelier communal). Le prestataire du SMICTOM vide et nettoie les conteneurs. Les biodéchets sont ensuite méthanisés, ce qui permet une production d'énergie et de chaleur, ainsi que des engrais, tout en permettant la réduction des déchets du bac gris.

A partir du 1er septembre et durant tout le mois, le kit biodéchets sera à retirer en déchèterie muni de la carte OPTIMO. A partir du 1er octobre, le matériel pourra être retiré en mairie toujours sur présentation de la carte OPTIMO.

Attention : Le nouveau dispositif de biodéchets en apport volontaire est complémentaire au compostage et ne s'y substitue pas.

**C) Site internet Bootzheim.fr**

Le site Internet a fait l'objet de plusieurs piratages. Sa structure est obsolète et sa mise à jour devient compliquée. Le remplacement de celui-ci n'est pas encore envisagé, il est demandé aux Conseillers Municipaux d'informer les administrés qui pourraient s'en plaindre et d'être compréhensifs. Le Conseil Municipal propose de lancer la consultation pour la réalisation d'un nouveau site internet plus sécurisé.

**D) Départ à la retraite de Jean-Claude**

Jean-Claude WITZ fera valoir ses droits à la retraite à compter du 01.10.2019. A cette occasion, il est proposé d'organiser un pot de départ le lundi 30.09.2019, à 17h en mairie. Il est également proposé de lui faire un cadeau, en remerciement des nombreuses années aux services de la commune.

**E) Sainte Barbe**

La fête de la Sainte Barbe aura lieu le 30.11.2019 à la salle polyvalente de BOOTZHEIM. Elle réunira les amicales de sapeurs-pompiers de Bootzheim et Mackenheim.

**F) Bilan et rapports d'activités 2018**

Le rapport d'activité SMICTOM d'Alsace Centrale ainsi que du SIVU des Communes Forestières de Sélestat et environs sont disponibles en mairie peuvent être consultés aux heures d'ouverture du secrétariat.

**G) Armoire Electrique extérieure – Salle polyvalente**

Afin de sécuriser l'armoire électrique extérieure de la salle polyvalente, il est demandé l'acquisition d'un barillet spécifique permettant son ouverture par les services d'ENEDIS en cas de besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h15.

Fait à BOOTZHEIM, le 09 septembre 2019

Le Maire, Georges BLANCKAERT



Accusé de réception en préfecture 067-216700567-20190828-2019-08-28-PV- DE Date de télétransmission : 11/09/2019 Date de réception préfecture : 11/09/2019
--